



poursuivi par un acheteur pr refaire la façade

Par **laetitia esteves**, le **16/04/2010** à **17:14**

Bonjour,

Mes parents ont vendu une maison il y a deux ans, ils l'ont vendue en l'état, et l'acheteur a poursuivi mes parents quelques mois plus tard pour qu'ils paient les travaux pour refaire la façade. Hors qu'avant de la vendre, ils avaient reçu un courrier de la mairie leur disant que rien ne les obligeait à refaire la façade, pourtant quelques mois plus tard, l'acheteur reçoit aussi un courrier lui disant le contraire, entre temps la maison lui a été vendue.

Ils ont gagné le 1er procès, perdu le 2ème et également le 3ème. Personne ne comprend pourquoi ils ont perdu. et ils ont perdu une grosse somme, en tout 15000 euros. que pourrait-on faire pour ne pas avoir à payer les honoraires du notaire?? au moins ça.

merci d'avance